

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p><a href="#">Appel à projets Économie circulaire 2018</a></p> <p>Région Pays de la Loire</p>	<p>L'économie circulaire vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part limiter la consommation de ressources et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production. Elle contribue à dynamiser le développement économique et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage et de consommation en boucle courte et locale.</p> <p>L'objectif de l'appel à projets est de soutenir des projets innovants ou exemplaires pour leur émergence ou leur réalisation sur l'ensemble de la boucle de l'économie circulaire. L'enjeu pour la Région est d'impulser une envie de créer et une dynamique de développement d'initiatives sur des champs de l'économie circulaire non encore investigués.</p> <p>Cet appel à projets est décomposé en 6 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• volet 1 : écoconception de biens, équipements ou services,</li> <li>• volet 2 : économie de la fonctionnalité,</li> <li>• volet 3 : éducation des citoyens à la consommation responsable,</li> <li>• volet 4 : boucle alimentaire/biologique et économie circulaire,</li> <li>• volet 5 : allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation),</li> <li>• volet 6 : filière de valorisation matière.</li> </ul> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	30/05/2018	20/08/2018
<p>Appel à Projets</p> <p><a href="#">AAP GNV Bio-GNV</a></p>	<p>L'Appel à Projets "<b>GNV/bioGNV</b>" s'inscrit dans une démarche globale en faveur du déploiement de la filière GNV. Il répond à des besoins spécifiques pour garantir une répartition homogène des stations GNV sur le territoire, par exemple dans des zones où la pertinence économique peine à légitimer un déploiement sans soutien public alors qu'il existe une nécessité d'approvisionnement pour les transporteurs ou toutes autres flottes captives évoluant à l'échelle d'un bassin de vie / d'un territoire.</p> <p>Il vise à créer les conditions d'un déploiement de la filière GNV dans des zones présentant des déficits locaux de stations GNV/bioGNV mais ayant suffisamment d'acteurs locaux et de demande pour permettre une viabilité de la station. Le principe de cet AAP est de soutenir la demande en avitaillement (les véhicules) afin de favoriser l'émergence de l'offre d'avitaillement (les stations).</p> <p>Cet AAP favorise l'avitaillement de bioGNV (GNV d'origine renouvelable certifié par le dispositif français des Garanties d'Origine), raccordé au réseau de gaz naturel ou alimenté localement (BioGNV porté ou station adossée à un site de production de biométhane)</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	24/04/2018	06/07/2018

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Projets</p> <p><a href="#">CITEO - Plan de performance des territoires</a></p> <p>Tri des emballages</p>	<p>Citeo propose aux collectivités des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses autres soutiens financiers. Ces mesures d'accompagnement visent ainsi à soutenir les initiatives des collectivités locales et des opérateurs de tri qui agissent en faveur de l'augmentation de la performance du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés.</p> <p>La campagne 2018 se déroule en deux phases : la première phase portera sur l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte. La seconde, engagée au second semestre, concernera également l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte, mais aussi l'adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages, et plus globalement l'amélioration des performances des centres de tri.</p> <p>Pour être éligibles, les collectivités devront obligatoirement répondre à l'appel à candidatures « extension des consignes de tri »</p> <p>Les collectivités candidates pourront également répondre à l'appel à projets « optimisation de la collecte »</p>	09/04/2018	20/07/2018
<p>Appel à Projets</p> <p>AAPST 2018</p> <p><a href="#">Grandes installations solaires thermiques de production d'eau chaude</a></p>	<p>Les grandes installations solaires thermiques bénéficient d'atouts importants: elles réduisent les coûts d'installation (par effet d'échelle) et produisent un impact environnemental faible. Le gisement national est très important et doit pouvoir contribuer à atteindre les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).</p> <p>L'ADEME, en s'appuyant sur un réseau de professionnels, soutient la filière solaire thermique pour faciliter son développement et aider à l'émergence de projets de grandes tailles à un coût compétitif avec un engagement sur la qualité et la performance.</p> <p>Un grand nombre de secteurs sont concernés : distribution de chaleur (réseaux de chaleur), Habitat Collectif, Industrie, Tertiaire, Agro-alimentaire...</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	05/03/2018	14/09/2018

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Projets BIOMASSE 2018</p> <p><a href="#">Investissements d'Avenir - Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources</a></p>	<p>Le présent appel à projets a pour objectif de soutenir la mobilisation et la première transformation durable, éco-efficente et économiquement performante, des ressources en biomasse.</p> <p>Il répond notamment à un des enjeux majeurs identifiés dans la stratégie interministérielle de la bioéconomie et dans la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB). Avec le développement attendu des énergies renouvelables et des produits biosourcés dans les domaines des matériaux et la chimie, les entreprises et industries de transformation de la biomasse ont des besoins en quantité et en qualité satisfaisante pour garantir la pérennité et la rentabilité de leurs outils de production.</p> <p>Les projets attendus devront répondre à au moins l'un des quatre axes suivants :</p> <p>Axe 1 : Filière forêt-bois (sylviculture et première transformation du bois)</p> <p>Axe 2 : Biomasse agricole et les co-produits des industries agro-alimentaires</p> <p>Axe 3 : Ressources en biomasse des espaces verts et naturels</p> <p>Axe 4 : Productions de nouvelles ressources en biomasse</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	09/02/2018	15/11/2018
<p>Appel à Candidature</p> <p><a href="#">PRSE3- Agir pour un environnement favorable à la santé</a></p>	<p>Le PRSE3 lance un appel à candidature pour valoriser des actions conduites en Pays de la Loire sur la santé environnementale, pour favoriser l'échange et donner envie à d'autres acteurs d'agir dans le bon sens.</p> <p><b>Vous agissez pour un environnement favorable à la santé ? Faites connaître votre action !</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendez visible votre engagement pour un environnement favorable à la santé</li> <li>• devenez un acteur privilégié de la communauté du PRSE3 et soyez au plus près de l'actualité du plan</li> <li>• renforcez votre savoir-faire au contact d'autres porteurs de projets</li> <li>• bénéficiez des moyens de communication du PRSE3 (kit de communication "PRSE3 - Agir pour un environnement favorable à la santé", valorisation sur le site internet du PRSE3, sur la base <a href="#">Oscars</a> des actions régionales de santé, participation et témoignage aux temps forts du PRSE3)</li> </ul> <p><b>Tous types de porteurs</b> peuvent répondre à cet appel à candidature : associations, collectivités territoriales, entreprises, établissements publics, organisations professionnelles, acteurs de santé, etc.</p> <p><b>Les actions</b> doivent répondre à l'un des 5 axes stratégiques du PRSE3, être engagées ou réalisées sur la période 2016-2021, se situer sur le territoire des Pays de la Loire et être potentiellement reproductibles.</p> <p><a href="#">Comment participer ?</a></p>	20/12/2017	20/12/2021

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à projets régional</p> <p><a href="#">Accompagnement à la réalisation d'un schéma directeur modes actifs</a></p>	<p>L'ADEME accompagne les collectivités qui souhaitent initier ou développer une politique de développement des modes de déplacements écomobiles en usage quotidien : domicile travail, domicile école, trajets professionnels, achats...</p> <p>Les démarches de planification sont un levier majeur pour rationaliser les déplacements en faveur d'une mobilité moins énergivore, moins émettrice de gaz à effet de serre et de polluants locaux.</p> <p>Le schéma directeur modes actifs est un outil de programmation et de planification qui définit une politique d'aménagement et un programme d'investissements dans un plan pluriannuel.</p> <p>Au-delà de l'étude stricte d'un réseau cyclable ou piéton (jalonnement, stationnement et intermodalité compris), il est recommandé d'aborder les thèmes complémentaires que sont le développement d'offre de services et la communication... afin d'accompagner les changements modaux.</p>	30/06/2017	02/11/2017 06/11/2018
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">Réalisation et exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre.</a></p>	<p><a href="#">Sont éligibles au présent appel d'offres les Installations suivantes (lien vers le cahier des charges) :</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installations d'au minimum 7 aérogénérateurs.</li> <li>• Installations dont un des aérogénérateurs a une puissance nominale supérieure à 3MW.</li> <li>• Installations pouvant justifier d'un rejet, adressé par EDF, d'une demande de contrat de complément de rémunération effectuée en application des articles L. 314-18 et suivants du code de l'énergie.</li> </ul>	05/05/2017	01/12/2017 01/06/2018 01/12/2018 01/06/2019 01/12/2019 01/06/2020
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">Réalisation et exploitation d'installations hydroélectriques - Développement de la petite hydroélectricité</a></p>	<p>Réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques nouvelles de puissance supérieure ou égale à 1 MW et situées en France métropolitaine continentale.</p> <p><a href="#">L'appel d'offres comporte deux familles (lien vers le cahier des charges) :</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installations implantées sur de nouveaux sites, de puissance supérieure ou égale à 1 MW, pour un volume total de 60 MW de puissance cumulée.</li> <li>• installations équipant des seuils existants, de puissance supérieure ou égale à 1 MW, pour un volume total de 45 MW de puissance cumulée.</li> </ul>	03/05/2017	31/01/2018 31/01/2019 31/01/2020
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">Réalisation et exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation</a></p>	<p>Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité situées en métropole continentale qui utilisent les énergies renouvelables au sens de l'article L211-2 du code de l'énergie, dont tout ou partie de la production est autoconsommée, et dont la puissance est comprise entre 100 et 500 kW (cf. définition de puissance au 1.4 qui pourra varier selon les filières).</p> <p>Toute personne installée sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accord internationaux, sur le territoire de tout autre Etat peut participer à cet appel d'offres.</p> <p>Les Candidats retenus désignés par le ministre chargé de l'énergie bénéficient d'un contrat de complément de rémunération.</p>	24/03/2017	25/09/2017 22/01/2018 22/05/2018 24/09/2018 21/01/2019 20/05/2019 23/09/2019 20/01/2020 18/05/2020

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Manifestation d'Intérêt</p> <p><a href="#">Transition énergétique et sociale des Foyers Jeunes Travailleurs et des Résidences Sociales Jeunes</a></p>	<p>Cet appel à manifestation d'intérêt vise à dynamiser la restructuration de l'offre d'habitat des jeunes par la rénovation ou la réhabilitation des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et des résidences sociales jeunes afin de répondre, dans le même temps, aux enjeux de transition énergétique et aux besoins locaux formalisés dans les différents documents de programmation.</p> <p>Il est lancé par les ministères du Logement et de l'Habitat Durable et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avec Action Logement, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse nationale d'allocations familiales, et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) réunis par l'<a href="#">accord-cadre « Habitat Jeunes 2017-2019 »</a> signé le 15 décembre 2016.</p> <p><a href="#">Lien pour accéder à la documentation pour cette AMI</a></p>	01/01/2017	31/12/2019
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">réalisation et exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 kWc et 8 MWc »</a></p>	<p>AO portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques sur Bâtiments, Serres et Hangars agricoles et Ombrières de parking, situées en France métropolitaine continentale.</p> <p>Toute personne morale peut participer à cet appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'article L311-10 du Code de l'Énergie.</p> <p>Il se décompose en deux familles et la puissance cumulée appelée est répartie selon ces familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille 1 (contrat d'achat) : Installations de puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc exclus.</li> <li>• Famille 2 (complément de rémunération) : Installations de puissance crête comprise entre 500 kWc inclus et 8 MWc inclus. Les ombrières de parking sont exclues de cette famille</li> </ul>	09/09/2016	<del>10/03/2017</del> <del>07/07/2017</del> <del>06/11/2017</del> <del>09/03/2018</del> 06/07/2018 05/11/2018 08/03/2019 05/07/2019 04/11/2019
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse</a></p>	<p>L'appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse. Il se décompose en trois périodes, la puissance appelée pour chacune d'entre elle étant de 60 MW. Cette puissance est répartie en deux familles : la famille bois-énergie pour 50MW et la famille méthanisation pour 10 MW.</p>	17/02/2016	<del>(22/08/2016)</del> <del>(01/09/2017)</del> 31/08/2018